



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 26 août 2018

Au Conseil communal de
Saint-Prex

Rapport de la Commission des finances concernant le préavis no 03/06.2018 pour financer l'étanchéité des tuyaux existants permettant de protéger la nappe phréatique à l'avenue de Taillecou

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon le règlement du Conseil, la Commission des finances doit se prononcer sur le financement du préavis ci-dessus.

Sur la base des informations en notre possession, nous avons pu évaluer la situation financière et les engagements pris à court, moyen et long terme.

Ainsi, pouvons-nous vous confirmer que nous pouvons assurer le financement du crédit sollicité soit par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

En considération de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité de ses membres, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis ainsi que celles de la commission ad hoc telles que présentées il y a quelques instants et d'assurer le financement sollicité.

Commission des finances

Michel Conne
Président